



MAIRIE DE SIZUN
☎ 02.98.68.80.13

Edition 08 2025

Cadre réservé à la Mairie :

- TRANSMIS services techniques le :
- TRANSMIS comptabilité le :
- TRANSMIS demandeur le :

DEMANDE DE LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL

– aux habitants de SIZUN - Saint-Cadou uniquement –
Matériel à monter sur le territoire communal

Je soussigné (e)

M

Demeurant à SIZUN,

☎ : @ mail

DEMANDE DE LOCATION

A réaliser au minimum 8 jours avant la date demandée

Pour la date du

	Prix unitaire	Nombre	Montant
<input type="checkbox"/> BARNUM..... 1 5m x 8 m = 40 personnes Nb de personnes présentes au montage = 4	150.00 €		
<input type="checkbox"/> BARNUM..... 2 5m x 12 m = 60 personnes Nb de personnes présentes au montage = 6	200.00 €		
<input type="checkbox"/> Remorque : barnum 5m x 8 m + 10 tables + 60 chaises	210.00 €		
<input type="checkbox"/> lot 1 table / 6 chaises	6.00 €		
MONTANT TOTAL RESERVATION			

CHEQUE-CAUTION BARNUM : 300 €

ENGAGEMENT

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement de location au verso de cette réservation, et en particulier l'article concernant la protection des données.

Je reconnais mettre tout en œuvre pour prendre connaissance des mesures de protection sanitaire en vigueur au moment de la location et m'engage à les faire respecter pendant toute la durée de la location.

Fait à SIZUN, le

Signature du demandeur

REPONSE DE LA MAIRIE le

- Possibilité de location à la date demandée
- Pas de possibilité de location à la date demandée

Les services techniques municipaux vous contacteront pour la prise de rendez-vous.

Tournez S.V.P.

REGLEMENT

DE LA LOCATION

• RETRAIT DU MATERIEL

Si la location comprend un ou plusieurs barnums, le matériel sera livré et repris par les services techniques. Si la location concerne uniquement des tables et des chaises, le loueur devra venir retirer lui-même le matériel et le restituer au jour et à l'heure convenue. **Tout retard de prise en charge de la part du demandeur peut entraîner l'annulation de la location.**

Les services techniques prendront contact préalablement avec le loueur pour convenir des dates et heures de livraison ou prise en charge du matériel.

• MONTAGE DES BARNUMS

Un agent des services techniques vous assistera lors du montage des barnums
Selon le modèle, vous devrez prévoir 4 ou 6 personnes en + pour ce montage

• DEMONTAGE DES BARNUMS

Le démontage des barnums est à la charge du loueur. Il devra le remiser dans la remorque prévue à cet effet.

• RETOUR DU MATERIEL

Un agent passera vérifier et reprendre le matériel s'il comporte au moins un barnum. Dans l'autre cas, le retour se fera à l'heure et au lieu convenu avec les services techniques.

• FACTURATION

Une facture de location correspondant au montant figurant au recto du présent imprimé vous sera transmise par la trésorerie de Morlaix, ultérieurement à l'événement.

• PROTECTION DES DONNEES

Vos données sont nécessaires au service comptabilité/accueil/services techniques de la collectivité, responsable de traitement, pour assurer le suivi des demandes de location de matériel communal, le conventionnement et la facturation et ceci dans le cadre contractuel. Elles sont communiquées au Trésor Public pour la facturation et conservées 10 ans. Vous disposez de droits sur vos données (limitation, accès, rectification, effacement) que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : sizun@mairie-sizun.fr et Mairie Place Charles de Gaulle 29450 SIZUN ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. La collectivité ou le délégué à la protection des données sera susceptible de vous demander un justificatif d'identité. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.